



Reponse par email ou courrier suite lettre recommandé AR

Par **Nga Ntb**, le **28/02/2019 à 18:09**

Bonjour,rnrnJ'ai reçu une lettre recommandée avec AR me demandant l'autorisation d'utiliser ma photo pour un blog. Je compte y répondre par la négative. Ayant son adresse mail puis-je répondre en envoyant un courriel ou suis-je tenu d'y répondre par courrier papier.rnMerci de votre aide.rnrnCordialementrnNga

Par **morobar**, le **28/02/2019 à 18:16**

Bonjour,rnCela dépend de l'importance que vous attachez à la non diffusion de cette photo.rnSi vous êtes prêt(e) à la bagarre, alors mieux vaut la réponse par pli recommandé.

Par **Nga Ntb**, le **28/02/2019 à 18:42**

Bonjour Morobar,rnrnJe suis prête à la bagarre. rnJe voulais juste savoir si c'etait légal de répondre par mail suite à une lettre recommandée. rnMerci de votre réponse.

Par **morobar**, le **28/02/2019 à 18:52**

Bonjour,rnLe problème réside dans l'administration de la preuve.rnVous ne pourrez pas

prouver la bonne réception du mail que vous prétendez avoir adressé, qui a pu être bloqué par le serveur du destinataire comme SPAM...
En outre si votre destinataire reçoit des centaines de messages par jour/mois, à coup sûr quelques uns finiront dans la corbeille par fausse manœuvre, et il n'en prendra même pas connaissance.
J'en sais quelque chose.

Par **Nga Ntb**, le **28/02/2019** à **19:03**

Bonjour,
D'accord je répond par courrier. Merci de votre aide. Bonne soirée.